



Fiche pédagogique Maternelle - Elémentaire Année scolaire 2025 - 2026



Nom de l'enfant		Prénom de l'enfant	
Date de naissance		Classe demandée	
Sexe		Nombre de frère(s) et sœur(s)	

Politique des langues - LA HAYE	Politique des langues - AMSTERDAM
<p>Les élèves de PS, MS, GS, CP et CE1 ont 4 séances hebdomadaires de 45 minutes de Langue Vivante 1 (LV1) à choisir entre l'Anglais et le Néerlandais.</p> <p>Ce choix de LV1 sera conservé jusqu'à la fin de l'école primaire.</p> <p><u>A partir du CE2, il n'est plus possible de choisir Néerlandais en LV1 si l'élève est débutant.</u></p> <p>Les élèves de CE2, CM1 et CM2, poursuivent la LV1 au même rythme et commencent la LV2 à raison de deux séances de 45 minutes par semaine.</p>	<p>Les élèves de PS, MS, GS, CP et CE1 ont 4 séances hebdomadaires (45 mn en PS, MS et GS / 60 mn en CP et CE1) de Langue Vivante 1 (LV1) à choisir entre l'Anglais et le Néerlandais.</p> <p>Ce choix de LV1 sera conservé jusqu'à la fin de l'école primaire.</p> <p><u>A partir du CE2, il n'est plus possible de choisir Néerlandais en LV1 si l'élève est débutant.</u></p> <p>Les élèves de CE2, CM1 et CM2, poursuivent la LV1 au même rythme et commencent la LV2 à raison d'une séance de 60 mn par semaine.</p>

Option Section Internationale Américaine (à partir du CE2 à La Haye et à Amsterdam)

En CE2, CM1 et CM2, les élèves peuvent intégrer la Section Internationale Américaine SIA (Filière sélective) -

<https://lfvvg.com/section-internationale/>

La candidature se fait via un dossier qui doit être téléchargé avec les autres documents lors de l'inscription -

<https://lfvvg.com/inscriptions/>

1. CHOIX DE LA LV1 (cocher la case)



ANGLAIS



NEERLANDAIS

2. SECTION INTERNATIONALE AMERICAINE Dépôt d'un dossier de candidature ?



OUI



NON

3. PARCOURS SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT

Années scolaires	Nom de l'école, de la crèche ou autre structure. Indiquer le pays si l'établissement n'est pas en France	Langue principale d'enseignement/d'accueil et nombre d'heures par semaine	Autre langue d'enseignement/d'accueil et nombre d'heures par semaine
2024-2025			
2023-2024			

4. REMARQUES DIVERSES

- Indiquez ci-dessous les éventuelles difficultés scolaires ou troubles des apprentissages repérés (trouble de l'attention, dyslexie, dysgraphie...) et les éventuels dispositifs mis en place (PPRE, PAP, PPS...)
- Notez également les éventuels problèmes de santé de votre enfant en indiquant le cas échéant l'existence d'un PAI

--